

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION

ANNÉE 2025

Sommaire

ARTICLE 1	Programme de travaux	4
ARTICLE 2	Moyens en personnel et types de contrats	4
ARTICLE 3	Locaux d'accueil des équipes	4
ARTICLE 4	Travaux complémentaires	4
4.1	Travaux complémentaires pour le compte de TEC	4
4.2	Travaux complémentaires pour le compte d'autres collectivités du territoire	5
ARTICLE 5	Equipement et matériel des équipes vertes	5
ARTICLE 6	Fournitures de chantier	5
ARTICLE 7	Encadrement et Gestion des équipes	5
ARTICLE 8	Assurances	6
ARTICLE 9	Rémunération des prestations et modalités de règlement	6
9.1	Rémunération forfaitaire pour la réalisation du programme de travaux	6
9.2	Rémunération des prestations hors programme	6
ARTICLE 10	Rapports d'activité	7
ARTICLE 11	Date d'effet et durée de la convention	7
ARTICLE 12	Résiliation anticipée	7
ARTICLE 13	Sanctions	7
ARTICLE 14	Règlement des litiges	7

ENTRE :

La Communauté de Communes **Terre d'Émeraude Communauté**

4 Chemin du Quart, 39270 Orgelet

Représentée par son Président, Monsieur Philippe Prost,

ci-après dénommée **TEC**

ET

L'association **ADAPEMONT**

5, rue de l'église – 39170 ORGELET

Représentée par sa Présidente, Madame Marielle Borges

ci-après dénommée **l'ADAPEMONT**

Il est convenu ce qui suit :

MOTIFS GENERAUX

La Communauté de Communes a pour objectifs :

- De favoriser la mise en œuvre et le développement d'une offre d'insertion sur le territoire intercommunal, dans le cadre de la mise en œuvre de chantiers d'insertion employant des personnes en CDDI ou tout autre contrat mis en œuvre par l'État qui viendrait remplacer les contrats existants.
- D'apporter une réponse aux besoins de prestations de services et de travaux nécessaires à la gestion des espaces publics extérieurs par les collectivités

L'ADAPEMONT, dans le cadre de son conventionnement « Atelier et Chantier d'Insertion » délivrée par l'État et le Conseil Départemental du Jura, a pour mission :

- D'assurer l'encadrement technique de personnes en insertion ;
- D'assurer la référence technique et sociale dans le cadre du parcours d'insertion contractualisé avec le public en insertion ;
- D'assurer le suivi et la responsabilité technique des chantiers mis en œuvre
- D'assurer le suivi socioprofessionnel individuel des personnes accueillies

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités du partenariat visant à permettre la réalisation d'un programme de travaux et de prestations de services par des équipes de salariés en insertion gérés par l'ADAPEMONT, sur le territoire de TEC.

ARTICLE 1 Programme de travaux

TEC s'engage à réserver les travaux dont la liste est fixée en annexe 1 aux équipes d'emploi verts de l'ADAPEMONT.

L'ADAPEMONT s'engage à faire réaliser ledit programme par ses équipes vertes, selon le ou les fréquences et périodes définies dans cette annexe.

Ces prestations sont rémunérées par un forfait annuel défini à l'ARTICLE 9 ci-dessous.

Le programme de travaux devra être validé par les deux parties en début de chaque année.

ARTICLE 2 Moyens en personnel et types de contrats

Pour la réalisation du programme de travaux, L'ADAPEMONT s'engage à salarier les personnes orientées par les différents partenaires dans le cadre de CDDI (ou tout autre contrat mis en œuvre par l'État qui viendrait remplacer les contrats existants), en fonction du statut à l'entrée de la personne, et gérer l'équipe d'insertion ainsi constituée.

ARTICLE 3 Locaux d'accueil des équipes

TEC s'engage à mettre à disposition, au sein des bâtiments de ses services techniques de locaux pouvant accueillir les salariés dans de bonnes conditions, sur au maximum trois sites :

- Moirans-en-Montagne
- Clairvaux-les-Lacs
- Arinthod

Les locaux seront pourvus d'un espace atelier, de sanitaire et d'un espace repas chauffé ainsi que d'un accès Internet.

Les locaux devront être aux normes en vigueur pour l'accueil de salariés.

TEC s'engage à prendre en charge les coûts de fonctionnement afférents à ces locaux

- Electricité
- Chauffage
- Eau potable
- Ménage hebdomadaire
- Entretien courant

L'ADAPEMONT s'engage à prendre soin des biens mis à disposition et les maintenir dans un état de propreté et de conservation satisfaisant.

ARTICLE 4 Travaux complémentaires

4.1 Travaux complémentaires pour le compte de TEC

Au-delà du programme fixé, TEC pourra faire appel à l'ADAPEMONT ponctuellement pour des prestations qui feront l'objet d'un devis préalable établi par l'ADAPEMONT, après évaluation de l'importance des travaux à réaliser. Le devis précisera les dates et les durées prévisionnelles d'intervention et les moyens affectés.

4.2 Travaux complémentaires pour le compte d'autres collectivités du territoire

Il est convenu que les équipes vertes hébergées par TEC ne seront pas exclusivement mises à disposition pour les besoins de TEC : L'ADAPEMONT pourra utiliser les ressources de ses équipes vertes pour tous travaux sollicités par les collectivités du territoire (communes, SIVOS, syndicats), ou par des opérateurs privés. La réalisation du programme de travaux visé à l'ARTICLE 1 ci-dessus doit cependant constituer une priorité pour l'ADAPEMONT.

Les interventions effectuées pour le compte de tiers feront l'objet d'un devis préalable établi par l'ADAPEMONT, après évaluation de l'importance des travaux à réaliser.

TEC s'engage à communiquer régulièrement auprès de ses communes membres des possibilités de travaux offertes par les équipes vertes et pourra apporter du conseil auprès de celles-ci afin de contribuer au développement des activités de chantier d'insertion.

ARTICLE 5 Equipement et matériel des équipes vertes

L'ADAPEMONT fait son affaire des moyens techniques nécessaires à la réalisation des travaux : outillage, véhicules, équipements de protection individuels (EPI), vêtements de travail... Elle prend en charge les dépenses de fonctionnement de ces moyens (carburants, entretien, réparation, téléphone, consommables...)

ARTICLE 6 Fournitures de chantier

Si les chantiers nécessitent des fournitures (ciment, gravier, quincaillerie, bois... etc...), ceux-ci seront achetés par les services de TEC selon les règles du code de la commande publique et payés selon les règles de la comptabilité publique. L'ADAPEMONT transmet les demandes en fourniture au plus tard deux semaines avant la réalisation du chantier concerné.

ARTICLE 7 Encadrement et Gestion des équipes des équipes

L'ADAPEMONT s'engage à réaliser l'encadrement de proximité des équipes par des chefs d'équipe formés à l'encadrement de salariés en situation d'éloignement de l'emploi et aux techniques de réalisation des chantiers confiés.

Chaque chantier sera encadré par le chef d'équipe sur le terrain, sauf exception pour des prestations simples, récurrentes, sécurisées et après validation préalable de TEC.

D'une façon générale, l'ADAPEMONT prend la charge et la responsabilité de :

- La gestion de l'équipe de travail et la concertation avec les partenaires locaux
- L'organisation de la planification des travaux, en concertation avec les services techniques de TEC.
- L'organisation de l'emploi du temps de l'équipe en insertion, les congés, les formations.
- La formation des salariés, les autorisations de conduites et habilitations nécessaires le cas échéant
- Le respect des règles de sécurité sur les chantiers, notamment concernant le port des équipements et l'utilisation du matériel.

- La diffusion des informations, la rédaction des documents de synthèse, comptes-rendus, courriers.

A titre indicatif, l'ADAPEMONT prévoit les moyens en personnel suivants pour gérer les salariés en accompagnement vers l'emploi :

- 1 directeur
- 1 coordinateur en insertion
- 1 poste administratif qui assure la gestion des dossiers en lien avec le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.
- 1 chargé(e) d'accompagnement socioprofessionnel, à la fois sur le champ de l'accompagnement social, et sur le champ de l'appui à la recherche d'emploi.
- 3 encadrants techniques pour l'encadrement au quotidien des personnes salariées dans le cadre de l'équipe d'insertion.

ARTICLE 8 Assurances

L'ADAPEMONT s'engage à souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la réalisation des chantiers d'insertion.

ARTICLE 9 Rémunération des prestations et modalités de règlement

9.1 Rémunération forfaitaire pour la réalisation du programme de travaux

La réalisation du programme de chantier d'insertion sera rémunérée par une contribution financière forfaitaire fixé à 172 000 €.

La Communauté de Communes effectuera ses versements à l'ADAPEMONT par mensualité de 14 000€ jusqu'en septembre de l'année en cours et régularisation des 46 000 € sur les mois d'octobre à décembre en fonction du respect des termes de la convention.

La contribution financière sera créditée au compte de l'ADAPEMONT selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à l'ADAPEMONT à son compte ouvert au Crédit Agricole Code établissement : 12506 Code guichet : 39027

Numéro de compte : 50520221010 Clé RIB : 15 L'ordonnateur de la dépense est le Trésor Public.

9.2 Rémunération des prestations hors programme

Les prestations réalisées hors programme feront l'objet d'une facture établie sur la base du devis préalablement transmis.

Pour les travaux commandés par TEC, la facture sera réglée après validation du service fait selon les modalités de règlement comptable en vigueur.

Pour les commandes faites par des tiers, la facture sera adressée au tiers concerné et réglée par lui selon ses modalités propres.

ARTICLE 10 Rapports d'activité

Chaque mois, l'ADAPEMONT s'engage à fournir :

- Le bilan des chantiers réalisés au cours du mois précédent, au titre du programme de travaux, précisant les moyens humains affectés pour chaque chantier et leur durée effective
- Le calendrier prévisionnel des chantiers prévus, au titre du programme de travaux, pour le mois à venir

Au mois de décembre, l'ADAPEMONT s'engage à fournir une synthèse globale des actions menées sur l'année écoulée au titre du programme de travaux et un bilan social des parcours d'insertion des personnels employés.

ARTICLE 11 Date d'effet et durée de la convention

La présente convention a pour date d'effet le 01 janvier 2024. Sa durée est de 12 mois. Elle s'achève au 31/12/2024.

ARTICLE 12 Résiliation anticipée

La convention pourra être dénoncée librement par l'une ou l'autre des parties avec un délai de préavis de 3 mois.

ARTICLE 13 Sanctions

En cas de non-respect par l'ADAPEMONT des clauses de la présente convention, notamment en cas de non-respect du programme de travaux, TEC alertera par courrier recommandé l'association afin qu'elle prenne les mesures correctives nécessaires.

Si cette alerte reste sans effet, TEC se réserve la possibilité de réduire le montant de la contribution financière fixée à l'ARTICLE 9 ci-dessus, au moment du versement du solde, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Communauté de Communes en informe l'ADAPEMONT par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Orgelet, le

Le Président de
TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE

Philippe PROST

La Présidente de
L'ADAPEMONT

Marielle BORGES

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
ARINTHOD	STEP	Tonte		2 à 3	Juin à Septembre
ARINTHOD	STEP	Entretien des abords	Annuelle	1	Printemps ou automne
AROMAS	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
BAREZIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
BEFFIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
BEFFIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
BONLIEU	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CASCADES	STEP	Tonte	Annuelle	3 à 4	Juin à Septembre
CEFFIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CEFFIA	STEP	Désherbage	selon besoin	1	Printemps ou automne
CEFFIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CERNON Cité EDF	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CHAREZIER	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CHATAGNA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CHATILLON	STEP (nouvelle 2024)	Désherbage,, entretien de la ZRV (Zone de Rejet Végétalisée)	selon besoin	1	Printemps ou automne
CHATILLON	STEP (nouvelle 2024)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CHATILLON	STEP (nouvelle 2024)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CHAVAGNA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CHAVERIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CHAVERIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CLAIRVAUX LES LACS	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
COISIA BOURG	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
COISIA BOURG	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
COISIA MONTAIN	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
COISIA MONTAIN	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
COISIA MONTAIN	STEP	Entretien des abords, taille haie	Annuelle	1	Automne
CONDES	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CORNOD	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CORNOD	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
COYRON	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CRENANS	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CRESSIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
CRESSIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CROZATS	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
DESSIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
DESSIA	STEP	Tonte,	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
DESSIA	STEP	Entretien des abords	Annuelle	1	Printemps ou automne
DOMPIERRE SUR MONT	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
ESSIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
ESSIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
ESSIA	STEP	Desherbage filtres			
FETIGNY	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
FETIGNY	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
FETIGNY	STEP	Désherbage	Annuelle	1	Printemps ou automne
GIGNY SUR SURAN	STEP (nouvelle 2025)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
GIGNY SUR SURAN	STEP (nouvelle 2025)	Tonte,	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
GIGNY SUR SURAN	STEP (nouvelle 2025)	Désherbage, entretien des abords	Annuelle	1	Printemps ou automne
GRANGES DE DESSIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
GRANGES DE DESSIA	STEP	Desherbage filtres	Annuelle	1	Printemps ou automne
LARGILLAY	STEP (nouvelle 2024)	Entretien des abords	Annuelle	1 à 2	Printemps ou automne
LES NOUES	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
LOUVENNE	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
LOUVENNE	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MAISOD	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MAISOD	STEP	Entretien des abords	selon besoin	1	Printemps ou automne
MARTIGNA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MARTIGNA	STEP	Désherbage	Annuelle	1	Printemps ou automne
MERLIA	STEP	Ent Lagune	Annuelle	1	Automne
MERLIA	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
MERLIA	STEP	Faucardage + entretien ZRV	Annuelle	1	Automne
MERLIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MEUSSIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MOIRANS	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MOIRANS	POSTE RELEVAGE	Tonte	Annuelle	1	Automne
MONGEFOND	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MONGEFOND	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MONTAGNAT	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MONTAGNAT	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
MONTADROIT	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
MONTADROIT	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
MOUTONNE	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
NOGNA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
NEGLIA	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
NEGLIA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
ONoz	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
ONoz	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
ONoz	STEP	Désherbage	selon besoin	1	Printemps ou automne
ORGELET	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
PRESILLY	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
PRESILLY	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
PRESILLY	STEP	Désherbage	selon besoin	1	Printemps ou automne
SAINT HYMETIERE	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
SARROGNA	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
SARROGNA	STEP	Taille de haies			
SOUCIA	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
TOUR DU MEIX	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
TOUR DU MEIX	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
VAUX LES SAINT CLAUDE	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
VERTAMBOZ	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
VERTAMBOZ	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	STEP	Nettoyage filtres	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	STEP	Faucardage et taille des haies	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
VALFIN	STEP	Tonte,	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre
VALFIN	STEP	Entretien des abords	Annuelle	1	Printemps ou automne
VOSBLES	STEP	Faucardage	Annuelle	1	Automne
VOSBLES	STEP	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à Septembre

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
MOIRANS	Propreté	Ramassage papiers et cartons	hebdomadaire	1	Abords des installations sportives, du musée, de la médiathèque
MUSEE DU JOUET	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
RESIDENCE DU MOULIN	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
GYMNASE/STADE/HALLE	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
MAISON DE SANTE	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
ZI LAVANCIA	Espaces verts	Tonte	Annuelle	5	Mai à Septembre
Pôle Gezon	Espaces verts	Tonte	Annuelle	5	Mai à Septembre
SENTIERS DES 7 CONTES	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	En mars, une tournée de tout le linéaire avec taill, nettoyage, remise en état mobilier et balisage
SENTIERS DES 7 CONTES	PDIPR	Contrôle et entretien courant	Mensuelle	1	Avril à septembre
Villeneuve lès Charnod Faverge --> Chantot 4.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
Villeneuve lès Charnod Montment --> Grange Quétra 2.4km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
Villeneuve lès Charnod Villeneuve les charnod --> Combe melon 4.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
DESSIA Croix Guichard --> Sur Zamur 1.1km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MONTCUSEL La Meille --> Montcusel 3.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LAVANCIA Cul de la Pra --> Au Peuty 3.5km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LAVANCIA Le Parchet --> Cascade de Douvre 3.5km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
NEZAN Courbet --> La Planche 3.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage



Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
MOIRANS Froide fontaine --> Sous le pont 2.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Champ Piernet --> Les Araignées 1.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Le regardoir --> la voie romaine 1km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Montée de la Bessoule --> Sous la Crochère 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
CRENANS Sous la Crochère --> Sue le Grand Pré 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS/ LES CROZETS Le Poyat --> La chèvrerie 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LES CROZETS La Panissette --> A tout Fromant 2.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LES RONCHAUX Chemin du calvaire --> La Sea 2.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MEUSSIA La croix de sac --> La Charne 1.8km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MEUSSIA En Sapey --> En Charmelin 0.7km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
CRENANS Côte de Guy --> La Guille 3.7km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MARTIGNA Martigna --> Sur Faucon 4km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
SENTIERS DES CASCADES DU HERRISSON	PDIPR	Remise en état	Annuelle	2	Une tournée complète entre Février et Avril + Une tournée entre Septembre et Décembre (1) Voir précision ci-dessous L'entretien entre avril et Septembre est pris en charge par la SPL
TOUS SENTIERS	PDIPR	Intervention ponctuelle sur signalement SURICAT	Annuelle	40	Interventions à la demande dans la limite de 50 interventions

(1) Précision sur l'entretien du sentier des Cascades

Deux visites de contrôle approfondi du site seront réalisées (sentier, parking, voirie, espaces autour des bâtiments). Ces visites seront faites chaque année en septembre et en février, avec un représentant de TEC pour pointage des travaux.

Lors de ces visites, les points suivants seront notamment contrôlés :

- Contrôle des scellements
- Vérification des fixations des éléments de serrurerie métalliques (caillebotis, escaliers)
- Contrôle d'état des marches en bois ou en pierre naturelle
- Contrôle des passages d'eau et ouvrages de collecte

A l'issue de ces visites un programme de travaux sera dressé ; la liste des travaux confiés à l'ADAPÉMONT dans le cadre de la présente convention sera établie en fonction du niveau de priorité des actions à mener et de manière à rester compatible avec les moyens et les compétences de la structure.

Les travaux concernés sont principalement les suivants :

Parking

- Taille des haies,
- Soufflage des feuilles et mise en tas
- nettoyage de l'ensemble de la signalétique
- nettoyage des rigoles du parking
- traiter nid de poules

Sentier

- purges des caillebotis, passages d'eau, fossés des sauts, ...
- calibrage du sentier au moyen d'un débroussaillage et de la taille de la végétation,
- nettoyage de l'ensemble des signalétiques,
- la remise en état du balisage

Les travaux suivants pourront également être demandés :

- réfection des contre-marches bois ou réaménagement (calage, remplissage, remplacement)
- reprise de scellements du mobilier et des supports de la signalétique
- remise en peinture d'éléments de métallerie (mains courantes, poteaux...)
- remplacement de lisses bois et de poteaux bois,
- débroussaillage et élagage autre que sur le sentier,
- piquage des passages en dalle de pierre naturelle, calage de marches en pierres, ...